



HAL
open science

**Madeleine Barot et la Cimade, ou l'impasse de la
légalité : aide humanitaire, sauvetage et résistance
(1940-1944)**

Cécile Vast

► **To cite this version:**

Cécile Vast. Madeleine Barot et la Cimade, ou l'impasse de la légalité : aide humanitaire, sauvetage et résistance (1940-1944). Madeleine Barrot, Protestantisme, persécutions, œcuménisme, Oct 2010, Châteauroux, France. pp.21-28. halshs-01277104

HAL Id: halshs-01277104

<https://shs.hal.science/halshs-01277104v1>

Submitted on 23 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Madeleine Barot et la Cimade, ou l’impasse de la légalité : aide humanitaire, sauvetage et résistance (1940-1944) »

par Cécile Vast

Publié dans :

Madeleine Barrot, Protestantisme, persécutions, œcuménisme, Actes du colloque de Châteauroux, Châteauroux Editions CREDI, 2011, pp. 21-28

À la fin de sa vie, dans les nombreux témoignages qu’elle donnait à l’occasion de colloques et de rencontres scientifiques, Madeleine Barot revenait souvent sur le contexte et le sens de l’action de la Cimade dans les camps d’internement. « *Les premiers équipiers et équipières qui ont réussi à s’implanter dans les camps et qui ont déterminé le travail des années suivantes, racontait-elle, ne semblaient pas destinés à prendre position pour une résistance aux autorités et la clandestinité qui en serait la conséquence.* »¹ Et de rappeler que « *sans l’avoir compris tout de suite, nous étions les témoins directs de ce crime.* »² La réflexion de Madeleine Barot interroge l’attitude et l’état d’esprit qui animaient les interventions de la Cimade. Il évoque également le caractère progressif des prises de conscience face à la politique vichyste d’exclusion puis au projet nazi d’extermination, et soulève ainsi des questions essentielles à la compréhension de ces « années troubles »³. Quelles sont les limites morales de l’aide caritative dans les camps d’internement ? À partir de quand celle-ci devient-elle une impasse ? Comment définir cette aide ? À quel registre appartient-elle : celui de la miséricorde ou celui du sauvetage et de la résistance ?

Secrétaire générale de la Cimade au moment de la défaite de 1940, confrontée à la détresse des camps d’internement, Madeleine Barot y organise une aide humanitaire dans le cadre légal fixé par le gouvernement de Vichy. L’aggravation des persécutions antisémites en 1941 et les rafles de l’été 1942 provoquent le basculement progressif vers la clandestinité d’activités d’assistance destinées à soustraire des camps d’internement femmes, enfants et vieillards menacés par la déportation. Par ailleurs, Madeleine Barot participe activement, en septembre 1941 et septembre 1942, à l’élaboration des thèses de Pomeyrol qui traduisent l’opposition de la grande majorité des protestants français à l’antisémitisme de Vichy.

¹ Madeleine Barot in André Encrevé et Jacques Poujol [dir.], *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Société d’histoire du protestantisme français, 1994, p. 225

² *Ibidem*, p. 642

³ Pour emprunter à Pierre Laborie, *Les Français des années troubles. De la guerre d’Espagne à la Libération*, Seuil (Points-Histoire), 2003

Le propos qui suit ne vise pas à reconstituer l'histoire encore en chantier de la Cimade⁴, ni à retracer la biographie de Madeleine Barot. Il s'agira plus simplement de considérer ses choix d'engagement comme une sorte de laboratoire des années de guerre. Son parcours se situe en effet au croisement de plusieurs histoires : celle de l'internement sous Vichy ; celle de la déportation et du génocide des juifs ; celle du protestantisme en guerre ; celle de la Résistance. Il est aussi le reflet de la complexité des comportements sous Vichy, irréductibles aux définitions tranchées et univoques. Sans éluder le problème des contradictions inextricables d'œuvres caritatives écartelées entre légalisme et actions clandestines, ni celui de la hiérarchie des valeurs (résistance spirituelle, humanisme, compassion), trois aspects seront privilégiés. Il faudra d'abord revenir sur le contexte d'ensemble, notamment sur l'attitude de la Cimade et des œuvres caritatives face à l'internement et aux déportations. Retrouver ensuite les logiques et les fondements d'une action animée par l'esprit chrétien de présence et de témoignage. Tenter de saisir enfin ce qui ressemble aussi à une histoire de frontières et de lignes de partage, où la complexité des temps oblige à interroger sans cesse le rapport entre légalisme et clandestinité.

Face à l'internement et aux déportations

On sait aujourd'hui que les camps d'internement français ont été pour une partie d'entre eux les antichambres de l'extermination ; on connaît aujourd'hui le sort réservé aux familles entières internées puis déportées. Pour les contemporains, la perception claire de cette réalité, alors inconnue et difficilement imaginable, faisait très largement exception. Pour se garder de tout jugement rétrospectif et éviter les pièges de l'anachronisme, quelques rappels s'imposent. Trois chronologies s'entremêlent en effet : celle de l'internement puis, à partir de 1942, de la déportation ; celle des prises de conscience collectives ; celle des conditions de l'intervention et de l'action des œuvres dans les camps.

En analysant les politiques d'internement en France, Denis Peschanski a décrit trois logiques successives⁵. Le premier temps est celui de l'exception : entre 1938 et mai-juin 1940, l'administration de la Troisième République interne dans les camps réfugiés espagnols, militants communistes et « étrangers indésirables ». C'est dans ce cadre qu'intervient d'abord la Cimade, notamment à Gurs. Après la défaite, Vichy suit une logique d'exclusion en internant prioritairement, de l'automne 1940 à l'été 1942, les juifs étrangers, en particulier

⁴ Voir à ce sujet le récent colloque qui s'est tenu en octobre 2010 à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et à l'Université de Nanterre : « La Cimade et les réfugiés : identités, répertoires d'action, politiques de l'asile (1939-1994) ».

⁵ Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002.

les personnes expulsées des régions allemandes de Bade et du Palatinat. Au cours de cette période, la Cimade adopte une position de compromis⁶ avec les autorités de Vichy. Avec les grandes rafles de l'été 1942, la logique allemande de déportation et d'extermination l'emporte, facilitée par les politiques d'exclusion de Vichy. La Cimade bascule alors dans la clandestinité. Pour elle, comme pour une bonne partie de l'opinion française⁷, l'été 1942 constitue en effet un véritable tournant. L'assistance qu'elle apportait jusqu'alors aux internés et son implication dans la gestion humanitaire des camps participaient d'une sorte de marché informel avec Vichy. Dès lors que l'internement sert de vivier à la déportation, le piège se referme, et les œuvres caritatives se trouvent dans une impasse. Parmi celles-ci, la Cimade emprunte un chemin singulier.

Fondée en octobre 1939, dans le contexte de la déclaration de guerre à l'Allemagne, la Cimade (Comité intermouvements auprès des évacués) participe activement à l'accueil des Français évacués d'Alsace et de Lorraine dans les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne. En juin 1940, en pleine débâcle, elle poursuit cette même activité auprès des personnes réfugiées de Belgique et du nord de la France. La Cimade s'inscrit là dans une tradition d'aide aux populations civiles, évacuées ou internées, portée notamment par le Comité de Genève et qui remonte à la guerre de 1914-1918. Elle vient également en aide aux internés. Ainsi, c'est dans le camp d'internement de Gurs que Madeleine Barot décide d'installer à l'automne 1940 une antenne de la Cimade, dont Jeanne Merle-Daubigné prend la direction. Après l'été 1940, le gouvernement de Vichy refuse en effet toute aide internationale, mais accepte en revanche la présence des équipiers français de la Cimade. Ces derniers tentent de pallier aux pénuries, de compenser les carences en matière de santé et de suivi médical, de lutter contre la sous-nutrition et la misère physique, de maintenir une animation culturelle à l'intérieur des camps d'internement.

Dans ces moments qui suivent la défaite, les conditions d'intervention dans les camps de la zone sud participent d'un compromis entre les œuvres et Vichy, une sorte de marché « donnant donnant ». Pour Vichy, il s'agit avant tout de répondre à une contrainte — l'arrivée massive des juifs expulsés de Bade et du Palatinat — et d'apporter une solution à la crise de l'internement sans remettre en cause le système. Du côté des œuvres, il faut d'abord agir dans l'urgence pour améliorer les conditions d'existence des internés, sans pour autant légitimer le système. Cette stratégie du compromis, spécifique des années 1940-1941, recoupe celle du comité de coordination de Nîmes, plus connu sous le nom de « Comité de Nîmes », créé à l'automne 1940 et dirigé par Donald Lowrie puis par Pierre Toureille à partir de décembre 1941. Regroupant 25 organisations

⁶ Compromis qui n'est pas compromission.

⁷ Voir Pierre Laborie, « 1942 et le sort des juifs. Quel tournant dans l'opinion ? » in *Les Français des années troubles, op. cit.*, pp. 167-182.

nationales et internationales, le « Comité de Nîmes » adopte la voie du légalisme, tout en affichant l'objectif de mettre fin à terme à l'internement, jugé inacceptable, et de trouver des solutions alternatives.

À la suite de négociations serrées, Vichy accepte ainsi la sortie des camps d'un certain nombre d'internés, avec des conditions très strictes : certificats d'hébergement, résidence surveillée par la gendarmerie. C'est dans ce cadre légal que sont ouverts des centres d'accueil. La Cimade en ouvre quatre, dont le célèbre Coteau Fleuri du Chambon-sur-Lignon qui accueille 70 pensionnaires. Avec le temps, le compromis légaliste se transforme en impasse. Le malaise s'installe lorsque la Cimade finit par participer aux commissions de criblage mises en place par Vichy ; insidieusement, en recherchant les détails qui peuvent permettre de soustraire à la déportation telles ou telles personnes, elle prend le risque de « devenir complice objectif d'une sélection. »⁸ Au mois d'août 1942, les rafles de la zone sud révèlent l'évidence du piège : la Cimade décide la dispersion des internés et leur évasion vers la Suisse. Par cette rupture claire avec le légalisme, elle entre totalement dans la clandestinité.

Si les responsables de la Cimade font ce choix, et au premier chef Madeleine Barot, c'est aussi parce qu'il traduit en actes une vision aboutie de l'engagement des chrétiens en temps de guerre.

La présence et le Témoignage

Dans ses interventions publiques et ses témoignages, Madeleine Barot emploie souvent des mots et des expressions, particulièrement révélateurs de l'esprit dans lequel elle agit : « présence », « témoignage », « vivre avec ». « *Que pouvait-on faire pour manifester notre indignation ? Pour aider ceux qui étaient dans l'angoisse sinon être à leur côté, aller vivre avec eux.* »⁹ « *Que faire, sinon aller vivre avec eux à l'intérieur des camps ? Il fallait qu'ils sachent qu'il existait des Français qui n'acceptaient pas qu'on les livre.* »¹⁰. Ces termes ne sont évidemment pas choisis au hasard, ils renvoient clairement à une attitude chrétienne et reflètent également la réflexion des protestants sur leurs responsabilités face à la guerre. Ajoutons que dans ces temps d'occupation, ils dépassent aussi la stricte connotation chrétienne, et caractérisent, plus largement, une manière d'être spécifique à la Résistance.

⁸ Témoignage d'André Dumas in *Les protestants français pendant la Seconde guerre mondiale, op. cit.*

⁹ Madeleine Barot, « La Cimade et le rôle des organisations internationales de jeunesse » in André Encrevé et Jacques Pujol [dir.], *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 220.

¹⁰ *Ibidem*, p. 640

En ce qui concerne plus particulièrement le protestantisme, on trouve l'une des origines de cette volonté de présence morale, de non-soumission et de non-acceptation, dans l'enseignement du théologien suisse Karl Barth. Pour une partie du protestantisme européen, celui-ci nourrit notamment la réflexion engagée par le Conseil œcuménique des Églises, dont le représentant en France est Vissert' Hooft. Ainsi, en juillet 1939, la conférence des représentants des mouvements protestants réunis à Amsterdam préconise la voie d'une attitude de présence vigilante face à la perspective d'une guerre. Sans qu'il soit question de résistance ou de clandestinité, c'est dans cette direction que s'engage la Cimade à partir de l'été 1940 auprès des internés allemands et autrichiens. Patrick Cabanel a justement défini cette tradition et cette attitude spécifiques aux protestants français, du moins pour une majorité d'entre eux. Elles s'expliquent autant par l'attachement ancien aux principes de 1789 que par l'identification à une communauté de persécutés entretenue par la mémoire vivante des Camisards. « *Ainsi, de 1941 à 1944, des statuts des juifs à l'épuration, les protestants de France, par le truchement du président de la FPF et de bon nombre de leurs pasteurs, ont pu exprimer leur différence au nom d'une exigence radicale de justice puisée aux leçons de l'Évangile.* »¹¹

Le cas de Madeleine Barot est à cet égard emblématique ; outre son activité au sein de la Cimade et sa présence dans les camps d'internement, elle est l'une des chevilles ouvrières des thèses de Pomeyrol (Bouches-du-Rhône). En septembre 1941 puis en septembre 1942, deux séries de « thèses » sont élaborées clandestinement par des représentants de communautés protestantes, afin de « rechercher ce que l'Église doit dire aujourd'hui. »¹² Les 16 et 17 septembre 1941 un groupe de seize personnes, parmi lesquelles René Courtin, Suzanne de Dietrich et Madeleine Barot, rédige huit « thèses » dont la septième, consacrée à l'antisémitisme « *élève une protestation solennelle contre tout statut rejetant les Juifs hors des communautés humaines* ». Largement diffusées, accueillies favorablement par la plus grande partie de la communauté protestante, elles contribuent à éveiller les consciences, et cristallisent les engagements vers le sauvetage. Seul le groupe de Sully, composé de protestants monarchistes, marque son hostilité. La huitième « thèse » appelle à la « *résistance à toute influence totalitaire et idolâtre* ».

Ce mode de présence au monde singulier, que reflète bien le parcours polyvalent et multiforme de Madeleine Barot, oblige aussi l'historien à tenir compte de l'infinie complexité des temps.

¹¹ Patrick Cabanel, « Une durable exigence de justice : les protestants et leurs pasteurs face à la Libération et à l'Épuration » *in ibidem*, p. 507-508

¹² Pierre Bolle, « Protestants et juifs dans la Seconde Guerre mondiale » *in La Deuxième Guerre mondiale, des terres de refuge aux musées*, Sivom, 2003 ainsi que Pierre Laborie, *Les mots de 39-45*, Toulouse, Presses du Mirail, 2006

Une histoire de frontières et de lignes de partage

Nombre d'historiens de la période l'ont constaté, la compréhension des comportements dans les années quarante se doit d'éviter les cloisonnements simples et les facilités rétrospectives. L'analyse des conditions d'intervention des œuvres d'assistance dans les camps d'internement est, parmi d'autres, une bonne illustration de cette difficulté. Confrontées à la logique d'exclusion de Vichy, à la détresse humaine, physique et morale des internés, puis aux déportations ordonnées par les autorités occupantes, elles ont dû adopter ce que Pierre Laborie appelle « conduites de nécessité » ou « stratégies de contournement »¹³. La survie des œuvres humanitaires dépend en effet de leur capacité à exploiter les failles du système, à utiliser les marges de manœuvre, à se glisser dans les moindres interstices, à agir constamment sur le fil, à composer sans cesse avec les limites. Les lignes de partage traversent ainsi de multiples domaines, juridique et moral (légalité, illégalité, clandestinité), spatiale et géographique (intérieur et extérieur des camps, passage des frontières vers la Suisse ou l'Espagne), interconfessionnelle (interpénétration et entraide internationale entre œuvres juives, protestantes et catholiques). Si toutes les œuvres se sont trouvées confrontées aux mêmes dilemmes, toutes n'ont pas suivi le chemin de la clandestinité. Une bonne partie cependant a conditionné l'efficacité de leur aide auprès des internés à l'utilisation des quelques marges de liberté laissées par le gouvernement de Vichy. Elles ont tenté d'associer actions légales, pour maintenir par sécurité une vitrine légaliste, et actions illégales, justement protégées par le légalisme¹⁴. Toutefois, face aux déportations, le légalisme montre ses limites, et devient une impasse morale : « *quand les grandes déportations commencèrent [...], raconte Madeleine Barot, et quand toute démarche à Vichy s'avéra vaine, il n'y avait plus qu'à entrer dans la clandestinité, à tenter des évasions parfois spectaculaires avec l'aide des maquis de l'armée secrète* »¹⁵. Devant ces contradictions douloureuses, les œuvres d'assistance ont adopté des attitudes différentes, parfois divergentes. Pour la Cimade, comme pour l'OSE (œuvre de secours aux enfants) menée par Joseph Weil, il a fallu clairement, à l'été 1942, rompre avec une sorte de cogestion de camps avec Vichy, dont les limites morales sont apparues comme des évidences.

¹³ Pierre Laborie, « Sur la relation entre les Français et la Résistance » in François Marcot et Didier Musiedlak [dir.], *Les Résistances, miroir des régimes d'oppression. Allemagne, France, Italie*, Besançon, Presses universitaires comtoises, 2006, pp. 89-97

¹⁴ Denis Peschanski, *La France des camps, op. cit.*, p. 485. Il rappelle à propos de Madeleine Barot : « Profitant au maximum des possibilités offertes par l'action légale, elle n'hésita pas aussi à organiser des filières clandestines d'évasion quand s'engagèrent la traque et la déportation des juifs », *ibidem*, p. 248.

¹⁵ Madeleine Barot in André Encrevé et Jacques Poujol [dir.], *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 640

Trois catégories de comportements ont émergé au cours de ce tournant de l'été 1942 : la gestion légaliste et neutre, qualifiée par Denis Peschanski « d'illusion légaliste »¹⁶ ; l'intervention engagée mais campée sur le respect de la légalité, avec pour objectif celui de contrecarrer l'internement ; enfin, la combinaison entre actions légales et illégales avec pour perspective le sauvetage. « L'illusion légaliste » est le chemin emprunté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou par l'Union générale des israélites de France (UGIF) de zone nord présidé par Raymond-Raoul Lambert. Ces organismes privilégient les homes d'enfants, structure officielle contrôlée et contrôlable par les autorités. Si l'on trouve, à la marge, des actions clandestines juives de sauvetage, comme le Comité Amelot, l'OSE ou le Mouvement national contre le racisme (MNCR), pour le CICR et l'UGIF zone Nord, « jusqu'à la veille de la libération de Paris, le respect de la légalité avait prévalu », explique Denis Peschanski. L'UGIF zone sud adopte une attitude un peu différente de son homologue de zone nord. Dirigée par Albert Lévy, l'UGIF zone sud fait le choix d'une action légaliste « engagée », qui refuse la clandestinité jugée subversive, et utilise les moyens légaux pour contrecarrer le projet nazi. Le Comité de Nîmes en fait autant, l'objectif étant de disperser les populations internées, en utilisant les failles de la légalité. Enfin, troisième voie, celle des structures clandestines du sauvetage, en deux temps, deux périodes distinctes. Jusqu'à l'été 1942, l'action légale a pu couvrir les actions illégales, puis les rafles de l'été et l'invasion de la zone sud, signent la plongée dans la clandestinité totale. L'abbé Glasberg, de l'Amitié chrétienne, a parlé au sujet des rafles de l'été 1942, et du sauvetage des enfants de Vénissieux, entrepris avec la collaboration de la Cimade et l'appui du cardinal Gerlier, de « tournant de la nuit de Vénissieux ». Cette stratégie clandestine de dispersion des enfants et de sauvetage est mise en œuvre, entre autres, par l'OSE, l'Amitié chrétienne, les Quakers et la Cimade. Cette dernière participe par ailleurs, depuis 1942, à la fabrication de faux-papiers et organise des filières clandestines d'évasion vers l'Espagne et vers la Suisse. Après deux années de cheminement légaliste, elle se retrouve clairement et définitivement du côté de la Résistance.

Conceptualisé dans les années 1990-2000 par les historiens comme acte de résistance à part entière, le sauvetage n'était pas perçu par les contemporains comme participant de la Résistance institutionnelle et organisée. Madeleine Barot le dit explicitement : « *Rapidement l'armée secrète, divers réseaux politiques solliciteront notre adhésion. Mais nous avons tenu à rester hors de ces circuits.* »¹⁷ Parce qu'il nécessite un passage à la clandestinité, parce qu'il est subversif et contrecarre les projets de Vichy et de l'occupant, le sauvetage est bien une forme de résistance à part entière. Par ailleurs, l'historiographie récente

¹⁶ *Ibidem*, pp. 368-376

¹⁷ *Ibidem*, p. 226

montre que les réseaux de sauvetage ne sont en aucun totalement détachés des organisations de résistance traditionnelles¹⁸. Si l'on y regarde de plus près, du moins pour ce qui concerne la Cimade, déjà en contact étroit avec la « nébuleuse »¹⁹ de Témoignage chrétien, la dissociation entre la Résistance organisationnelle et les activités de sauvetage semble peu évidente. Les liens avec les groupes de résistance sont réels, ne serait-ce que pour la logistique, la fabrication de faux-papiers et partant, l'efficacité du sauvetage. Du côté des mouvements de résistance, et sans que le sauvetage soit considéré par eux comme une priorité, ils ont pu contribuer à en faciliter les actions, mettant ponctuellement à son service leur expérience de la clandestinité, ainsi que leurs compétences. Une histoire de ces liens informels entre groupes de résistance aux objectifs parfois fort différents reste à faire : réactivation d'anciens réseaux d'évasion des années 1940-1941 pour le sauvetage des années 1942-1944 ; services des faux-papiers et services sociaux des mouvements (Combat, Libération-Sud ainsi que le COSOR²⁰) sollicités pour le sauvetage, etc. Les services sociaux de la Résistance sont d'ailleurs méconnus et demeurent un angle mort de l'historiographie.

Conclusion

Le parcours de Madeleine Barot comme la diversité de ses actions au sein de la Cimade et au contact des organisations de la Résistance, représentent une sorte de laboratoire pour l'historien des années quarante. Une quantité de questions affleure à la surface et nous n'en retiendrons ici que quelques-unes. Elles concernent d'abord la définition de la Résistance ; les multiples engagements de Madeleine Barot bousculent l'idée traditionnelle que l'on se fait de la Résistance. Pour saisir le phénomène, l'approche strictement politique et institutionnelle ne suffit pas à rendre compte de la dimension socio-culturelle de la Résistance. De même, l'exemple du sauvetage montre combien les frontières entre les différentes formes d'action sont souvent poreuses, et les cloisons bien peu hermétiques. Par ailleurs, les limites morales de l'intervention des œuvres d'assistance interrogent aussi la notion plus récente du droit d'ingérence. Comme l'envisageait explicitement le « Comité de Nîmes » des années 1940, l'aide humanitaire ne doit être ni une fin en soi, ni une caution des pouvoirs oppresseurs ; elle doit pouvoir être dépassée. Enfin, l'histoire de la Cimade sous l'Occupation est une invitation à une approche nuancée de l'histoire, dont

¹⁸ Voir les travaux de Claire Andrieu sur les réseaux d'évasion des aviateurs anglais dans *La résistance aux génocides : de la pluralité des actes de sauvetage*, Presses de Sciences Po, 2008.

¹⁹ Pour reprendre l'expression adoptée par Julien Blanc à propos du « réseau du musée de l'Homme ». *Au commencement de la Résistance (été 1940-été 1941). Du côté du musée de l'Homme*, Seuil, 2010.

²⁰ Comité des œuvres sociales de la Résistance présidé par le père Chaillet, de Témoignage chrétien.

l'entreprise de compréhension nécessite de rendre compte de la complexité des temps, et de sortir des modes de pensée binaires.

Bibliographie

ENCREVÉ (André), POUJOL (Jacques) [dir.], *Les protestants français pendant la Seconde guerre mondiale*, Société d'histoire du protestantisme, 1994

PESCHANSKI (Denis), *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002

BOLLE (Pierre) [dir.], *Le Plateau Vivarais-Lignon. Accueil et Résistance. 1939-1944*, Société d'histoire de la Montagne, 1992

CABANEL (Patrick) et GERVEREAU (Laurent) [dir.], *La Deuxième Guerre mondiale, des terres de refuge aux musées*, Sivom, 2003

ANDRIEU (Claire), GENSBURGER (Sarah) et SÉMELIN (Jacques) [dir.], *La résistance aux génocides : de la pluralité des actes de sauvetage*, Presses de Sciences Po, 2008

VAST (Cécile), « Madeleine Barot » in MARCOT (François) [dir.], *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, p. 358